



## Commentaires d'un Adhérent ayant assisté à l'inspection réalisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire au Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Saint-Alban-du-Rhône/Saint-Maurice-l'Exil (Isère)

Thème inspecté : Plan d'Urgence Interne (PUI)

Date de l'inspection : mercredi 29 juin 2011

\* \* \* \* \*

Je remercie l'ASN<sup>(1)</sup>, l'IRSN<sup>(2)</sup>, la Direction et l'ensemble du personnel du CNPE<sup>(3)</sup> de Saint-Alban de m'avoir permis d'assister, en tant qu'observateur, à l'inspection portant sur le Plan d'Urgence Interne<sup>(4)</sup>.

\* \* \* \* \*

A 8 h 45, je suis chaleureusement accueilli par un responsable du CNPE. La protection contre la malveillance étant une priorité absolue, la journée commence par les formalités d'usage pour accéder au site (dépôt de ma carte d'identité, signature d'un engagement de confidentialité, remise du badge d'accès, passage au détecteur à métaux). A 9 h, nous retrouvons dans une salle de réunion l'inspecteur de l'ASN (division de Lyon) chargé de piloter l'audit. Assis à côté, un ingénieur de sûreté de l'IRSN, venu de Fontenay-aux-Roses, l'assiste dans cette mission. Face à eux, les responsables du CNPE concernés par cette inspection. Après un bref tour de table de présentation, l'inspecteur prend la parole et détaille le programme chargé de la journée, avec en bonus le déclenchement inopiné d'un exercice. Il décrit succinctement le scénario : de l'eau a été détectée dans un bâtiment de confinement. Il faut mettre en place un système de pompage (groupe électrogène, pompe, câble d'alimentation électrique, tuyaux d'aspiration et de refoulement, etc.). Le top départ de l'exercice est donné à 10 h. Chaque heure, un point sur la progression de la mise en place du système de pompage sera fait. L'exercice étant lancé, l'inspecteur passe alors à la revue documentaire. L'ambiance est sereine. Les responsables du CNPE ne montrent pas de stress particulier. Cependant, tous affichent une grande concentration. Je ressens bien que cette inspection n'est pas anodine pour eux. Ils répondent le plus précisément possible aux questions posées par l'inspecteur, avec une bonne volonté évidente. Côté inspecteur, il reste toujours courtois, concentré sur son sujet et ne se laisse jamais embarquer sur des thèmes annexes. Il analyse chaque procédure, vérifie l'indice, la date, la signature. Il la compare au référentiel réglementaire, demande des précisions, des preuves d'application et note ses observations. Le vocabulaire devient vite technique, avec de nombreux sigles uniquement compréhensibles par des initiés. Bref, un travail minutieux réalisé de manière très professionnelle, sans complaisance à l'égard des responsables du CNPE. Chaque heure, la revue documentaire est interrompue pour faire le point sur l'exercice. Quelques complications se révèlent. Il faut rapidement trouver une solution pour surmonter ces difficultés

imprévues. Le personnel impliqué dans l'exercice prend des décisions. Sont-elles judicieuses? Après publication du rapport de l'ASN, notre Association reviendra sur les difficultés rencontrées durant cet exercice. Il est maintenant l'heure pour l'ingénieur de sûreté de l'IRSN d'aller évaluer, sur le terrain, l'avancement de la mise en place du système de pompage. Puis, en fin de matinée, nous allons, avec l'inspecteur de l'ASN, examiner la salle dédiée à la gestion d'une éventuelle crise (salle spécifiquement équipée en moyens de communication).

Vers 12 h 45, déjeuner au restaurant d'entreprise qui se trouve dans les murs du CNPE.

A 13 h 45, retour en salle de réunion pour la reprise de l'inspection, puis visite sur le site afin de vérifier que le système de pompage mis en place pour l'exercice est parfaitement opérationnel. L'inspecteur de l'ASN demande même à un opérateur de démarrer le groupe électrogène. Rien n'est laissé au hasard ! Puis, retour en salle de réunion. A 16 h 45, les responsables du CNPE se retirent de la salle. Il est temps pour l'inspecteur de l'ASN et l'ingénieur de l'IRSN de préparer la synthèse de cette journée d'inspection. Je suis autorisé à rester avec eux, ce qui est une preuve de totale transparence. Vers 17 h, c'est le moment, visiblement très attendu par tous les responsables du CNPE, de la restitution des conclusions de l'audit. Elle se fait en présence du Directeur du CNPE. Ces conclusions feront l'objet d'une "Lettre de suite d'inspection" qui sera consultable par le public sur le site de l'ASN. Notre Association vous communiquera le lien pour consulter ce document. Vient ensuite l'instant des remerciements. L'inspecteur de l'ASN mentionne la forte implication de l'ensemble des personnes inspectées ainsi que la très bonne préparation de cette inspection programmée. Voilà. C'est terminé. Un responsable du CNPE nous raccompagne jusqu'à la sortie.

Pour conclure, je dirai que ce type d'inspection participe sans doute à l'amélioration continue de la sûreté des centrales nucléaires. Malheureusement, ce n'est pas un rempart absolu contre un accident nucléaire majeur. Après Tchernobyl, Fukushima Dai-ichi vient de nous le rappeler de manière brutale et dramatique.

**Nota :** Pour des raisons de confidentialité et d'éthique, notre Association a fait le choix de ne pas citer le nom des personnes engagées dans cette inspection et de ne pas dévoiler les conclusions avant la publication, sur le site de l'ASN, de la "Lettre de suite d'inspection".

(1) ASN = Autorité de Sûreté Nucléaire : autorité administrative indépendante créée par la loi du 13 juin 2006, elle a pour mission d'assurer, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Elle contribue également à l'information des citoyens.

(2) IRSN = Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

(3) CNPE = Centre Nucléaire de Production d'Electricité, communément appelé centrale nucléaire

(4) PUI = Plan d'Urgence Interne : en cas d'accident, le plan d'urgence interne est activé. Son déclenchement est de la responsabilité de la direction du CNPE. Il est destiné à maîtriser la situation technique et à limiter les conséquences de l'événement sur l'environnement. Ce plan comprend également la mise en place de moyens d'information des pouvoirs publics et des médias. Au niveau national, le PUI prévoit la mobilisation d'experts spécialisés au sein des équipes nationales de crise

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

d'EDF et des organismes de l'Etat : l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Dès son application, le préfet en est averti. Dès lors, il est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur du CNPE.

**Sablons, mardi 5 juillet 2011.**

**Sauvons Notre Futur – 17 rue du Stade – 38550 SABLONS**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – N° 0383002846

☎ 04.74.79.34.04 - ✉ [sauvons-notre-futur@orange.fr](mailto:sauvons-notre-futur@orange.fr)

<http://www.sauvons-notre-futur.com>

Logo SNF réalisé en 2010 par les enfants du cours de dessin de Sablons (Isère)

[Cliquez pour retourner à l'article](#)